

<b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023</b>	
Date d'affichage et de convocation 14 avril 2023	L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 15 Votants : 20	<p><b><u>Etaient présents</u></b> : Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Djemaï LASSOUED, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Gilles MEKLER, Elodie SIMONE, Stéphanie DE CAMPOS, Olivier VELIN, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Francis KLEIJN.</p> <p><b><u>Pouvoirs de</u></b> : Christine MAHE à M. ANDRIEU, Thierry TABORSKI à Séjiane RENE, Georges BIRBA à Yves MURRU, Kadidiatou DIEBKILE à Martine POULLIE, Olivier BECRET à Estelle BOCKEL.</p> <p><b><u>Absents</u></b>: Benoît FARRAN, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER, Thierry MARIN-CUDRAZ, Albert BAFFI, Flavien PARISI, Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction: Djemaï LASSOUED</p>

### 2023/028 - CREATION DE POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL- CATEGORIE C

Rapporteur : Yves MURRU

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise principal pour assurer le remplacement d'un agent technique partant à la retraite.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'agent de maîtrise.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **DECIDE** la création d'un poste à temps complet au sein du service technique dans le cadre d'emplois d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.
- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité sur l'exercice en cours
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

**Compte rendu des décisions du Maire** : Néant.

**Questions diverses** : Néant.

Fin du conseil à 18h15.